Nations Unies

S/PV.7294



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7294e séance
Jeudi 30 octobre 2014, à 15 heures
New York

Président :	Mme Perceval	(Argentine)
Membres :	Australie	M. Quinlan
	Chili	M. Olguín Cigarroa
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Bertoux
	Jordanie	M. Omaish
	Lituanie	M. Baublys
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Sarki
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Gombo

Ordre du jour

Mise en oeuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote (S/2010/507)

14-59622 (F)





La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité publiée sous la cote (S/2010/507)

La Présidente (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de l'Argentine.

Tout d'abord, je tiens à remercier tous les membres du Conseil d'avoir appuyé l'initiative de la présidence de convoquer une réunion de synthèse.

Il est vrai que nous nous attendions à une plus large participation des États Membres, comme l'a fait remarquer mon ami, l'Ambassadeur de la Fédération de Russie. Cependant, il est également vrai que le Conseil, par ses méthodes de travail, doit renforcer sa crédibilité et susciter de la part de tous les Membres plus d'intérêt et davantage de volonté de participer.

Lorsque nous nous préparions à assumer la présidence du Conseil pour le mois d'octobre, nous avons décidé de ne pas surcharger le programme avec des activités autres que celles qui étaient déjà prévues par la pratique ou suite aux décisions antérieures du Conseil. En dépit de notre retenue, nous avons eu un mois très chargé avec 3 débats publics, 12 séances d'information publiques, une séance privée et 15 séances de consultations, en plus de l'adoption de trois résolutions, du rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale, d'une déclaration du président et de 14 déclarations à la presse, dont cinq en une seule journée.

Les trois débats publics – celui du 21 octobre sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne (voir S/PV.7281); celui du 23 octobre sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité (voir S/PV.7285); et celui du 28 octobre sur les femmes et la paix et la sécurité (voir S/PV.7289)- bien que portant sur des sujets très différents, avaient au moins deux points communs. Le premier est le grand nombre d'États non membres du Conseil qui ont participé à chacun des trois débats, et le vif intérêt qu'ils ont suscité, ce qui atteste de l'importance que la communauté internationale attache à ces thèmes. Le deuxième est le consensus qui s'est dégagé entre les membres de la communauté internationale, sinon entre les membres du Conseil, s'agissant de ce qui suit.

Premièrement, le Conseil de sécurité doit jouer un rôle actif et positif dans le règlement de la question palestinienne en appuyant les initiatives concrètes visant à faire de la solution des deux États une réalité, étant donné que c'est la seule qui puisse mettre définitivement fin à un conflit qui n'a que trop duré et fait trop de victimes.

Deuxièmement, la Cour pénale internationale contribue de façon positive à la réalisation de notre objectif commun de mettre fin à l'impunité pour les crimes graves au regard du droit international, et le Conseil de sécurité doit assurer le suivi responsable des affaires qu'il renvoie à la Cour.

Troisièmement, les garanties de procédures régulières ne sont pas seulement un droit pour les personnes inscrites sur la liste des sanctions du Conseil de sécurité, mais contribuent aussi à l'efficacité des régimes de sanctions en les rendant moins vulnérables aux contestations de la part des tribunaux nationaux ou internationaux.

Quatrièmement, outre les avancées enregistrées en terme de transparence, d'un dialogue accru et d'un fonctionnement plus efficace du Conseil, il faut encore répondre aux expectatives de la communauté internationale qui attend du Conseil qu'il œuvre en faveur d'une plus grande démocratisation du processus de prise de décisions, d'une meilleure interaction avec l'ensemble des membres et d'une plus grande transparence.

Cinquièmement, il importe que les capacités et les besoins spécifiques et multidimensionnels des femmes et des filles réfugiées et déplacées à l'intérieur de leur propre pays soient pris en compte en mettant l'accent sur la parité des sexes et en adoptant une approche fondée sur les droits fondamentaux des femmes lors de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des politiques concernant les femmes et les filles réfugiées et déplacées; et il importe aussi de mettre en œuvre et de traduire en résultats concrets les engagements pris au titre de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures, et d'intégrer cette thématique dans les objectifs du Millénaire pour le développement pour l'après-2015 et dans les examens des régimes de sanctions, des opérations de maintien de la paix et de la

quatrième Conférence internationale des femmes, qui auront lieu l'an prochain.

De nombreuses autres situations ont retenu notre attention au cours du mois d'octobre : la Syrie avec ses trois dimensions (armes chimiques, situation humanitaire et processus politique), le Mali, la Somalie, le Yémen, le Liban, la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, le Soudan du Sud, l'Ukraine, la République démocratique du Congo, le Sahara occidental et, de nouveau, le conflit israélo-palestinien. Deux rapports nous ont été présentés sur les sanctions et sur la Somalie, l'Érythrée et la Côte d'Ivoire. Nous avons aussi tenu des séances avec les commandants des opérations de maintien de la paix des Nations Unies sur l'Ebola, et avec le Président de la Cour international de Justice.

Le Conseil a également prorogé les mandats de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, le mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie – qui comprenait le renouvellement du mandat du Groupe de contrôle et la levée partielle de l'embargo sur les armes – et celui de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Cette dernière est la seule opération de maintien de la paix déployée par les Nations Unies dans un pays de la région d'Amérique latine et des Caraïbes, Haïti, dont la stabilisation est une priorité de premier ordre pour l'Argentine.

Dans l'impossibilité de parler de toutes ces questions, je voudrais faire une observation sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité. Au cours du mois d'octobre, le Conseil a adopté la résolution 2180 (2014) sur Haïti avec quatre explications de vote, ainsi que la résolution 2182 (2014) sur la Somalie avec deux abstentions et six explications de vote; et les deux fois sans tenir dûment compte de l'avis et des préoccupations des pays des régions respectives. Nous estimons qu'il s'agit là de mauvais précédents, et que cela ne reflète certainement pas l'engagement pris par le Conseil de respecter l'avis des dirigeants de la région, comme cela est dit dans plusieurs résolutions et déclarations du Président sur la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales.

Enfin, face au problème créé par la récente épidémie d'Ebola – qui, si elle n'est pas enrayée, pourrait compromettre les avancées durement enregistrées en matière de consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest – je pense qu'il importe que nous comprenions tous, et plus particulièrement les membres du Conseil, qu'il faut s'efforcer de trouver, de façon coordonnée, une solution globale à ce problème, en coopération avec les autres organes des Nations Unies. Cela implique que le Conseil ne doit pas empiéter sur les compétences des autres organes du système, auxquels il incombe au premier chef – et qui possèdent pour cela les instruments appropriés – de contenir plus efficacement un problème qui est essentiellement un problème sanitaire et social. Ceci ne signifie pas que le Conseil renonce à sa responsabilité s'agissant de l'impact potentiel que cette tragique épidémie pourrait avoir sur la sécurité de la région touchée. Innover n'est pas toujours méritoire. Toutefois, nous pensons que nous avons raté une précieuse occasion, en cela que nous n'avons pas réussi à organiser une réunion conjointe Conseil de sécurité – Assemblée générale sur la question.

Comme c'est ma dernière séance en tant que Présidente du Conseil, je voudrais remercier très sincèrement tous les collègues de leur accompagnement et de leur appui, sans lesquels il n'aurait pas été possible à la présidence de faire son travail, souhaiter à la délégation australienne un plein succès dans sa gestion et l'assurer de l'appui sans réserve de l'Argentine.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Nduhungirehe (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Madame la Présidente, d'être le septième Président à organiser une séance de synthèse cette année, et le troisième à le faire sous forme de séance publique. Comme le Rwanda l'a toujours dit, ces séances sont pour nous une occasion unique de faire régulièrement le bilan de nos travaux et de mesurer d'un œil critique leur efficacité et les progrès réalisés. Et le format d'une séance publique ne peut que renforcer notre transparence vis-à-vis des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et, plus largement, de l'opinion publique.

Le Rwanda apprécie aussi, Madame la Présidente, la façon dont vous avez conduit les travaux du Conseil au cours de la seconde et dernière présidence de l'Argentine. Nous apprécions en particulier le fait qu'au cours du mois d'octobre, vous avez appliqué ce qu'on appelle la « Power Formula », introduite par la Représentante des États-Unis d'Amérique en septembre dans le but d'encourager une plus grande interaction entre les membres du Conseil et les intervenants lors des consultations privées. Nous exprimons aussi notre

appréciation à votre Représentant permanent adjoint et coordinateur politique, l'ingénieur qui a bien huilé la machine argentine et veillé à son bon fonctionnement ce mois-ci.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur Gary Quinlan de son accession à la présidence du Conseil en novembre, un mois bien chargé. Je n'ai aucun doute que la formule interactive introduite en septembre continuera d'être appliquée, sachant que l'Ambassadeur Quinlan n'a jamais – et en aucun cas – été homme à s'en tenir aux scripts. À l'heure où l'Argentine, l'Australie, le Luxembourg, la République de Corée et le Rwanda arrivent lentement à la fin de leur mandat – qui je crois, a été fructueux – nous voudrions féliciter de nouveau ceux qui vont leur succéder, à savoir l'Angola, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, l'Espagne et le Venezuela, de leur élection au début du mois, et leur souhaiter plein succès durant les deux prochaines années.

Outre qu'il est le mois au cours duquel se tiennent les élections, octobre est aussi celui au cours duquel est adopté le rapport annuel du Conseil de sécurité (A/69/2), dont le processus de rédaction a incombé au Rwanda en sa qualité de Président du Conseil en juillet. Nous voudrions encore une fois remercier nos collègues membres du Conseil, ainsi que le Secrétariat, de leur précieuse contribution et de leur appui. Comme nous l'avons indiqué lors de la présentation du rapport la semaine dernière (voir S/PV.7283), le Rwanda est persuadé qu'un rapport plus analytique – avec une évaluation de l'efficacité du Conseil au cours de la période considérée- et suivi d'un débat à l'occasion de son adoption, serait utile aux travaux du Conseil à l'avenir.

C'est dans ce contexte que le Rwanda s'est félicité de la discussion qui a eu lieu entre les États Membres au cours du débat public sur les méthodes de travail (voir S/PV.7285). Nous convenons tous qu'il importe, en attendant une réforme globale du Conseil de sécurité, que nous continuions d'urgence à renforcer la responsabilité, la transparence et l'efficacité de l'organe des Nations Unies auquel a été conférée la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Comme nous l'avons affirmé lors de ce débat public, nous pensons que, pour améliorer nos méthodes de travail, il faut élargir le mandat du Médiateur du Comité créé par les résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées à tous les autres comités des sanctions, et renforcer le dialogue et l'interaction avec les membres du Conseil et le Procureur de la Cour pénale internationale (CPI), aux fins d'un examen régulier de tous les problèmes en suspens liés aux renvois et déferrements de la CPI, conformément au Statut de Rome.

Le Conseil doit également renforcer sa relation avec la Cour internationale de Justice. La séance privée que nous avons tenue hier (voir S/PV.7290 (Closed)) et à laquelle a participé le Président de la Cour nous a donné l'occasion d'apprécier l'importance du rôle joué par la Cour dans le règlement pacifique des différends entre États.

La séance d'information annuelle tenue dans le courant du mois à laquelle ont participé les commandants de force des missions de maintien de la paix des Nations Unies (voir S/PV.7275) s'est avérée cruciale pour permettre au Conseil de mieux comprendre les problèmes auxquelles celles-ci sont confrontées sur le terrain. Nous apprécions en particulier le fait que la présidence australienne organisera en novembre une réunion du même type avec les chefs des composantes de police des Nations Unies. Durant la séance à laquelle ont participé les commandants de force, on nous a décrit les situations délicates dans lesquelles évoluent plusieurs missions, notamment la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, qui n'opère plus dans un environnement de maintien de la paix car elle a affaire à des organisations terroristes, ce que ne prévoit pas son mandat et ce pour quoi ses effectifs n'ont été ni formés ni équipés. La situation de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) est assez différente. La MONUSCO, qui est l'une des plus importantes missions de maintien de la paix, a été renforcée l'année dernière par la Brigade d'intervention, qui est chargée de neutraliser les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo, notamment les Forces démocratiques de libération du Rwanda. Malheureusement, en dépit d'un mandat clair et d'un budget conséquent, la MONUSCO, 15 ans après sa création, n'a toujours pas répondu aux attentes du Conseil ou à celles des Congolais. À cet égard, si le Conseil de sécurité, lorsqu'il adopte des résolutions, doit veiller à ce que les mandats de maintien de la paix qu'il crée reflètent les conditions de sécurité sur le terrain, il est également crucial que les activités des missions soient axées sur l'obtention de résultats afin que l'on puisse leur demander des comptes.

La situation au Moyen-Orient a occupé une place importante dans le programme de travail d'octobre, tout comme le mois précédent. Le processus de paix au Moyen-Orient est dans l'impasse, les combats se poursuivent en Syrie, une organisation terroriste barbare dénommée « État islamique », ou « Daech », est en plein essor, le Yémen s'enlise dans le chaos, et le Conseil de sécurité ne semble pas avoir les moyens ni la capacité d'influer sensiblement sur la situation dans la région. Néanmoins, il est trop facile de faire porter le chapeau au Conseil. Cet organe de l'ONU n'est pas une entité séparée ou indépendante; il a été créé par nous, les États Membres de l'ONU; il nous représente. En conséquence, tant que les membres du Conseil, en particulier les membres permanents, ainsi que d'autres puissances mondiales et régionales, n'utiliseront pas leur influence à New York et sur le terrain pour appuyer les efforts du Conseil de sécurité aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales – et nous savons tous qu'ils le peuvent – le Conseil sera toujours désigné comme le responsable de l'inaction internationale.

Pour terminer, Madame la Présidente, votre pays siège au Conseil depuis 22 mois et il en a assuré deux fois la présidence, et je tiens, sans attendre le 31 décembre, à féliciter l'Argentine de son mandat réussi au Conseil de sécurité. Je tiens à rendre un hommage particulier, Madame la Présidente, à votre style et votre talent uniques, à votre volonté d'améliorer les méthodes de travail du Conseil et de promouvoir la protection des femmes en période de conflit et au lendemain de conflit, et à votre attachement indéfectible à la justice et à la responsabilisation.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Nous tenons à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la présente séance. Nous saluons la réussite avec laquelle l'Argentine a présidé le Conseil durant le mois d'octobre. Nous félicitons les cinq pays élus récemment pour siéger au Conseil en 2015-2016, à savoir l'Angola, l'Espagne, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande et le Venezuela. La Chine est disposée à coopérer étroitement avec les nouveaux membres pour contribuer avec eux au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je vais mettre l'accent sur trois questions sur lesquelles le Conseil s'est penché en octobre, à commencer par la situation au Moyen-Orient. La question palestinienne a mobilisé l'attention du Conseil de sécurité en octobre. Le Conseil y a consacré plusieurs séances officielles et séances d'urgence. La Chine attache une grande importance au processus de paix au Moyen-Orient, et elle est profondément préoccupée par la tension dont la situation israélo-palestinienne est à l'origine. La Chine exhorte Israël à cesser immédiatement ses activités de colonisation dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, afin de créer des conditions propices au rétablissement de la confiance et à la reprise des négociations. Nous espérons vivement que les parties palestinienne et israélienne feront preuve de retenue et éviteront d'exacerber les tensions ou de retomber dans un conflit ouvert. Le dialogue et la négociation sont les seuls moyens de rétablir la paix. Les deux parties doivent démontrer leur volonté politique et reprendre les négociations au plus vite.

La communauté internationale doit rechercher sérieusement des moyens de créer des synergies, de mobiliser des ressources et de promouvoir une reprise rapide des pourparlers de paix afin d'avancer vers le règlement de la question palestinienne et de régler la situation promptement, de manière juste et raisonnable. L'inaction du Conseil à cet égard ne saurait se poursuivre. Nous nous félicitons du projet de résolution présenté par la Jordanie à ce sujet. La Chine est favorable à ce que le Conseil s'acquitte de ses responsabilités et joue le rôle qui lui revient en répondant aux exigences légitimes de la Palestine et d'autres États arabes dans les meilleurs délais.

J'en viens maintenant à la situation en Somalie. En octobre, le Conseil de sécurité s'en penché sur les activités de la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), la situation humanitaire et la piraterie. Il a également adopté la résolution 2182 (2014), portant prorogation du mandat de l'AMISOM. La Chine espère que cette résolution sera pleinement et scrupuleusement mise en œuvre afin d'aider l'Union africaine et le Gouvernement fédéral somalien à lutter contre les Chabab et à maintenir la paix et la stabilité en Somalie et dans la Corne de l'Afrique. La Chine a officiellement rouvert son ambassade en Somalie le 12 octobre, ce qui constitue une mesure importante prise par le Gouvernement chinois en appui à la paix et à la reconstruction dans ce pays. Elle poursuivra une coopération globale et pratique avec le Gouvernement somalien et aidera le pays à réaliser la paix, la stabilité et le développement.

La troisième question c'eest la situation au Soudan du Sud. L'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la communauté internationale

ont récemment accentué leurs efforts de médiation et leurs bons offices en ce qui concerne le conflit au Soudan du Sud. La Chine a encouragé les deux parties au conflit à coopérer avec l'IGAD, dont la médiation vise à mettre un terme à la violence et aux hostilités et à faire avancer le dialogue sans exclusive, et ce en vue de trouver une solution acceptable pour toutes les parties et de donner au peuple soudanais une raison d'espérer. Nous sommes favorables à ce que l'IGAD continue de jouer un rôle directeur dans les efforts de médiation. Nous nous félicitons également que les pays de la région, notamment l'Éthiopie, le Kenya et la République-Unie de Tanzanie, jouent un rôle positif et travaillent de concert avec l'IGAD. La communauté internationale doit sans plus tarder honorer ses engagements et intensifier ses activités d'aide humanitaire au Soudan du Sud. La Chine continuera de jouer un rôle constructif en vue de promouvoir le rétablissement rapide de la paix et de la stabilité au Soudan du Sud.

Pour terminer, je présente dès maintenant mes meilleurs vœux à l'Australie et lui souhaite un mandat sans accroc à la tête du Conseil durant le mois de novembre.

M. Olguín Cigarroa (Chili) (*parle en espagnol*) : Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à vous féliciter, ainsi que votre équipe, de la manière dont vous avez dirigé les travaux du Conseil de sécurité durant le mois d'octobre. Nous apprécions que vous ayez conservé le format d'une réunion d'information pour le débat de synthèse, mécanisme de travail qui renforce la transparence de cet organe.

Nous tenons à mettre l'accent sur deux éléments que nous jugeons positifs : le débat public sur les femmes et la paix et la sécurité (voir S/PV.7289) et le débat sur les méthodes de travail (voir S/PV.7285). Nous saluons l'approche retenue pour la séance sur les femmes et la paix et la sécurité, qui a consisté à axer les échanges sur les femmes déplacées et les réfugiées, démarche qui représente selon nous un important pas en avant sur cette question et sur celle de la protection des civils. Nous estimons que le fait d'aborder des sujets en s'appuyant sur de nouvelles perspectives qui correspondent aux difficultés rencontrées par le système international est une bonne manière de conférer plus d'efficacité aux travaux du Conseil, comme en a témoigné le niveau élevé de participation à ces séances. Nous avons le sentiment que les déclarations faites à l'occasion de ce débat serviront d'orientations à l'étude mondiale indépendante commandée par le Secrétaire général, conformément à la résolution 2122 (2013), en particulier s'agissant d'identifier les questions émergentes liées à ce point de l'ordre du jour, y compris les problèmes soulevés par les acteurs non étatiques, notamment les groupes terroristes.

Nous nous félicitons également de l'approche adoptée pour le débat public sur les méthodes de travail, qui nous a permis d'examiner la possibilité d'un élargissement du mandat du Bureau du Médiateur à d'autres comités des sanctions en vue de mieux assurer le respect des formes régulières dans le cadre des procédures. De même, nous notons l'initiative qui tend à la mise en place d'un mécanisme de suivi des affaires renvoyées à la Cour pénale internationale.

En ce qui concerne la situation en Somalie, nous sommes curieux de voir comment elle peut être prise en considération selon différents points de vue, aux fins d'une intervention plus efficace du Conseil. À cet égard, il nous semble crucial de ne pas oublier la dimension humanitaire, non seulement dans ce cas précis mais plus généralement dans toutes les situations dont le Conseil est saisi, en particulier celles qui ne suscitent pas une attention très marquée, comme dans le cas, précisément, de la Somalie. Nous estimons en effet qu'il incombe à cet organe la responsabilité de contribuer à trouver des solutions aux crises humanitaires.

De même, nous accueillons favorablement les mesures adoptées pour raffermir et contrôler les embargos imposés par le Conseil sur le charbon et sur les armes. Nous comprenons que ces mesures ne portent pas atteinte aux droits et obligations établis par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et ne constituent pas non plus un précédent, étant donné qu'elles ont été prises à la demande expresse du Gouvernement fédéral de Somalie.

Nous ne saurions conclure sans mentionner l'adoption de la résolution 2180 (2014) sur la situation en Haïti, à laquelle mon pays a souscrit en dépit des appréhensions que nous partageons avec d'autres pays fournisseurs de contingents de la région. Nous maintenons cette position, dans l'esprit constructif qui caractérise notre mandat au Conseil et en témoignage de notre engagement constant en faveur du processus démocratique, de l'état de droit, de la promotion des droits de l'homme et du développement socioéconomique d'Haïti, où la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti continue de jouer un rôle important. Ainsi que nous l'avons souligné au moment de l'adoption de la résolution, il est essentiel de

prendre en considération l'avis des pays fournisseurs de contingents lorsque nous envisageons de procéder à une reconfiguration. Nous estimons que la prise de décisions par le Conseil s'en trouve plus efficace et ouverte.

Pour finir, je souhaite à l'Australie une présidence réussie et je l'assure de notre soutien.

M. Sarki (Nigéria) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, permettez-moi de vous remercier, Madame la Présidente, pour votre compétence dans la direction des affaires du Conseil pour ce mois. Le présent débat de synthèse nous offre l'occasion d'évaluer les travaux accomplis par le Conseil pendant la présidence de l'Argentine.

Nous notons avec satisfaction que plusieurs exposés portant sur des pays spécifiques ont eu lieu dans la salle du Conseil, donnant aux délégations concernées la possibilité de participer et de prendre la parole en vertu de la règle 37. Les exposés des Présidents des Comités des sanctions se sont également tenus à la faveur de séances publiques, permettant aux délégations intéressées d'entendre des expériences ou d'obtenir des informations de première main sur les questions à l'examen. Il nous semble que cela contribue sensiblement à accroître la transparence des travaux du Conseil et favorise une plus grande interaction, non seulement avec l'ensemble des Membres mais aussi avec la société civile, les organisations non gouvernementales et les personnes à titre individuel.

Les exposés présentés par les commandants de force des Nations Unies ont été l'occasion pour les membres du Conseil et plus largement les Membres de l'Organisation d'entendre directement les personnes responsables de l'exécution des mandats de maintien de la paix autorisés par le Conseil. Les commandants de force nous ont fait des comptes rendus sur trois thèmes de la plus haute importance : la protection des civils, les attentes relatives aux contingents militaires dans des conditions de sécurité qui évoluent et l'accomplissement des missions classiques dans un environnement qui n'est plus le même. Le caractère interactif des séances s'est révélé très utile, car les membres du Conseil ont ainsi pu poser des questions et obtenir des précisions sur les aspects opérationnels et les considérations liées au maintien de la paix.

L'adoption du rapport annuel du Conseil pour la période allant du 1er août 2013 au 31 juillet 2014 (A/69/2) a constitué un autre fait notable dans les activités du mois. Nous félicitons la délégation rwandaise pour les efforts considérables qu'elle a déployés dans le cadre de l'élaboration du rapport. Nous attendons avec intérêt la présentation du document à l'Assemblée générale le 19 novembre et d'entendre les vues des Membres de l'Organisation à son sujet.

Le renforcement de l'état de droit est un corollaire nécessaire au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les échanges tenus avec les institutions judiciaires internationales, en particulier la Cour internationale de Justice et la Cour pénale internationale, ont permis aux membres du Conseil non seulement d'aborder la question de l'administration de la justice mais aussi d'apprécier les rôles divers que ces institutions judiciaires assument en complément des travaux du Conseil.

S'agissant des questions spécifiques à un pays donné, nous nous réjouissons que la mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies sur l'élimination des armes chimiques syriennes ait été menée à son terme. Cela prouve que le Conseil, lorsqu'il fait front uni, peut obtenir des résultats positifs. Toujours sur la Syrie, nous avons apprécié le premier exposé de l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, qui a contribué à ramener l'attention du Conseil sur la situation politique en Syrie. Nous réaffirmons notre conviction que le conflit en Syrie et la crise humanitaire à laquelle il a donné lieu ne peuvent être réglés qu'au moyen de négociations aboutissant à une solution politique.

En ce qui concerne le Liban, nous notons que, 10 ans après l'adoption de la résolution 1559 (2004), le désarmement de toutes les milices n'a pas encore eu lieu. La situation fait peser une menace sur la paix, la stabilité et la souveraineté du Liban. Il est absolument crucial que toutes les milices déposent les armes, conformément à la résolution 1559 (2004) et à leurs obligations en vertu de l'Accord de Taëf.

Puisque nous tenons présentement la dernière séance prévue sous la présidence de l'Argentine, je tiens – au nom de la délégation nigériane, et en particulier au nom de l'Ambassadrice et Représentante permanente, Mme Joy Ogwu – à vous féliciter personnellement, Madame la Présidente, ainsi que votre équipe très compétente, sous la houlette de son coordonnateur politique, M. Mario Oyarzábal, pour la manière courageuse et diligente dont vous avez assumé votre mandat durant ce mois particulièrement chargé, mais aussi productif, pour vous et pour nous tous. Nous tenons également à profiter de l'occasion

pour adresser nos vœux de réussite à l'Australie, pays du Commonwealth avec lequel nous avons beaucoup en commun, et offrir notre appui à sa délégation alors qu'elle se prépare à assumer la présence du Conseil en novembre.

M. Gombo (Tchad) : Permettez-moi tout d'abord, Madame la Présidente, de vous féliciter pour le leadership avec lequel vous avez conduit les travaux du Conseil durant votre mandat, et de féliciter toute l'équipe qui vous a accompagnée dans cet exercice. Nous saluons l'initiative des États-Unis d'avoir introduit une nouvelle méthode de conduite des réunions de consultations au sein du Conseil de sécurité, que vous avez endossée en y apportant quelques améliorations. Cependant cette méthode rend les réunions parfois élastiques.

Nous notons avec satisfaction que les débats organisés sur la situation au Soudan et au Soudan du Sud (voir S/PV.7276) ont permis aux membres du Conseil de mieux cerner le statut d'Abyei, avec tous ses paramètres, et les enjeux des élections que les autorités de Khartoum prévoient d'organiser en 2015. C'est sous votre présidence que le Conseil a prorogé le mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei jusqu'au 28 février 2015. La résolution 2179 (2014) présentée par les États-Unis à cet effet a été adoptée par les membres du Conseil et saluée par les Représentants permanents du Soudan et du Soudan du Sud.

S'agissant de la crise d'Ebola, il faut également admettre que votre leadership a prévalu pour que la question soit examinée deux fois par le Conseil, et a débouché sur d'importantes mesures. Le débat public sur Ebola organisé le 14 octobre (voir S/PV.7279), suivi de consultations, a permis au Conseil et à l'ensemble de la communauté internationale de se rendre à l'évidence qu'Ebola constitue une réelle menace à la paix et à la sécurité, non seulement dans les trois pays les plus touchés, mais également pour l'humanité tout entière. Nous souhaiterions que l'élan de solidarité qui s'est enclenché à la suite de cette prise de conscience collective soit poursuivi et renforcé pour éradiquer la pandémie à sa source et, ainsi, éviter sa propagation au reste du monde. En d'autres termes, les trois pays les plus touchés doivent bénéficier d'une assistance multiforme pour leur permettre de préserver les acquis engrangés en matière de consolidation de la paix et de développement économique.

La séance tenue sous votre présidence avec les commandants des Forces de maintien de la paix des Nations Unies (voir S/PV.7275) a mis en exergue la précarité des conditions dans lesquelles les Casques bleus accomplissent leurs missions. Ils sont de plus en plus confrontés à des situations complexes, hostiles et imprévisibles, et sont régulièrement pris pour cible par des acteurs non étatiques dans le Golan, en Syrie, dans le nord du Mali, en passant par la République démocratique du Congo et la République centrafricaine, d'où la nécessité de réajuster leurs mandats en tenant compte de cette nouvelle donne.

S'agissant du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, nous nous réjouissons de la convocation par votre présidence de plusieurs séances qui ont permis aux membres du Conseil de clarifier leurs positions sur les différentes questions. Cependant, l'absence de consensus au sein du Conseil fait que les questions syrienne et palestinienne peinent à déboucher sur des solutions à court ou à moyen termes.

La Somalie a aussi été l'objet d'une attention particulière ce mois d'octobre. Le Représentant spécial du Secrétaire général et le Représentant spécial de l'Union africaine pour la Somalie et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie ont présenté chacun un bilan qui comporte une lueur d'espoir pour ce pays meurtri. Le succès militaire enregistré dans le cadre de l'« Opération océan Indien » et les efforts politiques en cours en Somalie devraient aboutir à la tenue d'élections crédibles en 2016. Notre délégation estime que le Conseil de sécurité doit se pencher sur l'application effective des dispositions de la résolution 2182 (2014) interdisant entre autres l'exportation du charbon de bois.

Le Conseil de sécurité a débattu le 23 octobre (voir S/PV.7285) des méthodes de travail, afin d'améliorer l'efficacité de son action, ce qui a mis une fois de plus en lumière la nécessité du renforcement de la transparence et de la régularité du régime des sanctions. La grande participation à ce débat démontre l'intérêt que les États Membres des Nations Unies accordent à ce sujet.

Nous ne pouvons terminer sans évoquer l'importante séance du 28 octobre sur le thème : « Femmes et filles déplacées : chefs et survivantes », (voir S/PV.7289), suite à laquelle une déclaration présidentielle (S/PRST/2014/21) a été adoptée. Nous nous réjouissons que tous les intervenants aient reconnu le rôle central que peut jouer la femme dans le processus de la paix et de la sécurité dans le monde, la nécessité de la protéger et sa participation pleine et égale à tous les efforts de prévention et de règlement des conflits et de consolidation de la paix après les conflits.

Pour conclure, je voudrais une fois de plus vous réitérer mes félicitations, Madame la Présidente, ainsi qu'à toute l'équipe de l'Argentine pour l'immense travail abattu, la pertinence des thèmes abordés et la persévérance dont vous avez fait montre tout le long de ce mandat. Je saisis l'occasion pour féliciter l'Australie de son accession à la présidence du Conseil pour le mois de novembre, rassurer toute l'équipe entrante du soutien sans réserve de ma délégation et lui souhaiter plein succès.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Les activités du Conseil de sécurité en octobre ont été marquées par une grande intensité et une grande productivité, grâce notamment aux initiatives et à l'efficacité la présidence argentine. Je voudrais ici remercier Mme Perceval et toute la délégation argentine pour ce succès.

Le Conseil de sécurité a continué à suivre de près la situation au Moyen-Orient et dans le nord de l'Afrique. La situation dans cette région continue d'être caractérisée par une grande instabilité, et sa stabilisation ne sera pas possible sans un règlement politique et diplomatique de ces crises régionales, tant les crises relativement nouvelles que celles qui durent depuis quelques dizaines d'années. Leur règlement durable ne pourra se faire qu'au travers d'un dialogue inclusif, sans ingérence et sans imposition extérieures.

Malheureusement, il n'y a guère de raison d'être optimiste quant au processus de paix au Moyen-Orient. La situation reste instable au Yémen. L'Iraq et la Libye sont en ébullition. La conséquence des ingérences extérieures flagrantes dans le conflit syrien et du « flirt » irresponsable avec l'opposition armée a été l'apparition d'une nouvelle menace qui, pour l'instant, n'est que régionale, l'État islamique d'Iraq et du Levant, mais qui a en fait des visées mondiales. Les Casques bleus de l'ONU, dans la région depuis plusieurs décennies, se sont également trouvés dans la zone de risque. Tout cela montre combien il est dangereux, non seulement pour la Syrie, mais pour l'ensemble du Moyen-Orient, de poursuivre sur la voie absurde de la démolition des pratiques sociales et étatiques existantes. Nous sommes encouragés par le premier exposé fait aujourd'hui par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, et par son évaluation de la situation. Nous appuierons ses efforts axés sur un règlement politique du conflit syrien.

Ce mois-ci, nous avons continué à nous pencher sur les problèmes de l'Afrique. Le 24 octobre (voir S/PV.7286), le Conseil de sécurité a adopté une résolution d'ensemble sur la situation en Somalie et en Érythrée, la résolution 2182 (2014), laquelle, malgré ses lacunes importantes qui ont empêché que nous l'appuyions, contribuera, nous l'espérons, à réaliser la paix dans la corne de l'Afrique.

La séance consacrée à la situation en Ukraine (voir S/PV.7287) a permis de souligner que seul un dialogue national sans exclusive, fondé sur le protocole de Minsk, le mémorandum de Minsk et le document de Genève du 17 avril, permettra à la société ukrainienne déchirée de surmonter cette crise interne de grande envergure et de rétablir un développement durable et harmonieux dans l'intérêt de tous les groupes politiques, ethniques et régionaux. Aujourd'hui, l'Ukraine traverse une période extrêmement cruciale qui requiert une action prudente et équilibrée et la poursuite du dialogue politique entre les deux parties ukrainiennes. À cet égard, nous appelons tous les acteurs internes et externes à s'abstenir de toute déclaration ou action inconsidérée, et encore moins provocatrice.

Nous relevons la séance sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité (voir S/PV.7285), qui suscite traditionnellement un grand intérêt parmi l'ensemble des États Membres de l'ONU. Il est tout à fait logique que celle-ci ait été organisée par la présidence argentine, étant donné que l'Argentine dirige le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure. En effet, le Groupe de travail a activement poursuivi ses travaux au cours du mois écoulé.

Pour notre part, nous participons activement à ces efforts, et nous n'avons de cesse d'appeler à une plus grande transparence dans les méthodes de travail du Conseil, tout en encourageant la mise en œuvre d'initiatives utiles. Grâce en grande partie aux efforts inlassables de la présidence argentine pour surmonter les tentatives d'obstruction de certains autres membres du Conseil, le Groupe de travail a pris une décision sur une question introduite il y a deux ans, à savoir la note du Président concernant les déclarations faites au Conseil. Nous espérons que les activités du Groupe de travail visant à renforcer la transparence et la démocratie au sein du Conseil se poursuivront. Certaines initiatives pertinentes sont toujours en débat, notamment celles concernant la tenue des réunions selon la formule Arria et les procédures relatives à la préparation du rapport annuel du Conseil présenté à l'Assemblée générale.

Pour finir, je souhaite plein succès à la délégation australienne et une conduite sans heurts des travaux du Conseil en novembre.

M. Omaish (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous exprimer, Madame la Présidente, ainsi qu'à votre équipe, la gratitude de ma délégation pour le brio avec lequel vous avez dirigé les travaux du Conseil au cours de ce mois, qui a été marqué au plan international par d'importants faits nouveaux eu égard à diverses questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil.

Pour ce qui est des séances de synthèse, il est d'usage pour ma délégation d'éviter un examen approfondi des questions de fond dont le Conseil est saisi et de limiter notre intervention à ses méthodes de travail. À cet égard, nous tenons à saluer la manière dont les travaux du Conseil ont été menés ce mois-ci, en particulier au cours des consultations. Ce format s'est révélé efficace et fructueux, en dépit du fait qu'il a parfois entraîné un prolongement des séances au-delà des horaires habituels.

Bien qu'ayant déclaré que ma délégation évitait d'aborder les questions de fond dont le Conseil est saisi, ce qui se passe à Jérusalem-Est – l'escalade des tensions provoquée par Israël – me pousse à rappeler que le Conseil doit assumer la responsabilité qui est la sienne concernant ces événements et mettre un terme à l'escalade de la violence dans les territoires palestiniens, en particulier compte tenu des actions d'Israël au Haram al-Charif. Nous remercions le Conseil d'avoir répondu positivement à notre demande de tenir une séance d'urgence hier sur la question (voir S/PV.7291).

Je terminerai en félicitant la délégation australienne de son accession à la présidence le mois prochain, et en lui souhaitant plein succès dans la conduite des travaux du Conseil.

Mme Lucas (Luxembourg) : Permettez-moi d'abord, Madame la Présidente, de vous féliciter, ainsi que toute votre équipe, pour la manière dont vous avez conduit nos travaux au cours d'un mois d'octobre particulièrement riche en activités. Je voudrais également vous remercier d'avoir organisé cette séance de synthèse de nos travaux du mois, dont la plus-value n'est plus à nier et qui répond à l'objectif de transparence auquel nous souscrivons.

Je voudrais commencer mon propos en me penchant sur les défis nouveaux qui se posent en matière de maintien de la paix. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies interviennent de plus en plus souvent dans des situations complexes où il y a peu ou pas de paix à maintenir et un risque accru d'attaques asymétriques visant directement nos Casques bleus. Des réponses multidimensionnelles s'imposent pour faire face dans ce contexte changé. Nous avons pu en discuter, le 9 octobre dernier, lors de la séance publique annuelle avec les commandants des composantes militaires des opérations de maintien de la paix (voir S/PV.7275). Les commandants de force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement nous ont présenté les points de vue du terrain sur ces nouveaux défis et leur impact sur l'accomplissement des mandats des missions, que ce soit en raison de situations plus complexes en matière de protection des civils, ou encore en raison de contextes sécuritaires et opérationnels qui se détériorent. Nous avons pu approcher certains de ces problèmes de manière plus spécifique lorsque nous avons discuté, au cours de ce mois, des situations prévalant sur le plateau du Golan, au Soudan du Sud, ou encore en République centrafricaine.

Ces questions se poseront avec acuité lorsque nous discuterons du renouvellement des mandats. Ce sera le cas le mois prochain pour le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. Il va sans dire que l'échange avec les pays fournisseurs de contingents en amont du renouvellement du mandat sera crucial pour tenir compte de leurs préoccupations et de leurs points de vue. Le mois prochain également, en ce qui concerne la MINUSMA, nous devons identifier des solutions pour permettre à la Mission de mieux faire face aux menaces qu'elle doit affronter dans le nord du Mali. Des questions similaires risquent de se poser dans le contexte de la montée en puissance de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, qui est d'ores et déjà confrontée à une situation particulièrement complexe en République centrafricaine.

Surtout, nous saluons l'annonce faite par le Secrétaire général de créer un groupe de haut niveau chargé d'effectuer une étude globale des opérations de maintien de la paix, afin d'élaborer des propositions plus stratégiques en la matière. Des synergies utiles pourront être établies à cet égard avec l'examen du dispositif de consolidation de la paix, prévu en 2015.

Je voudrais, en deuxième lieu, revenir brièvement à un autre sujet auquel nous accordons une grande importance : la lutte contre l'impunité et pour la justice. Nous sommes convaincus qu'il s'agit d'une partie intégrante des efforts du Conseil en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais également de la prévention des conflits.

Lors du débat public sur les méthodes de travail de jeudi dernier (voir S/PV.7285), la Procureure de la Cour pénale internationale, M[me] Fatou Bensouda, et la Médiatrice du régime de sanctions contre Al-Qaida, M[me] Kimberley Prost, ont illustré une nouvelle fois l'importance de la justice et du procès équitable dans l'action du Conseil de sécurité et le rôle que la Cour et la Médiatrice peuvent jouer en la matière. La séance privée annuelle du Conseil de sécurité avec le Président de la Cour internationale de justice (voir S/PV.7290 (Closed)) a également permis de mettre l'accent sur les efforts complémentaires des deux institutions.

Au cours de ce mois, nous avons évoqué plusieurs crises où la lutte contre l'impunité doit être une partie intégrante, sinon un élément cardinal, de la recherche d'une solution durable. Tel est le cas au Soudan du Sud ou encore en Syrie. Il sera crucial, le moment venu, d'établir les responsabilités des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire pour parvenir à la réconciliation et à une paix durable. Les témoignages poignants entendus lors du débat public consacré à la situation des femmes et des filles déplacées par des conflits (voir S/PV.7289) nous renforcent également dans la conviction que la lutte contre l'impunité des auteurs de crimes, notamment sexuels, doit faire partie intégrante de toute stratégie holistique visant à soutenir les femmes et les filles affectées par les conflits.

Avant de conclure, je voudrais encore mentionner certains autres sujets importants qui ont figuré à notre programme au mois d'octobre. Concernant la Syrie, tout d'abord, l'Envoyé spécial du Secrétaire général, Staffan de Mistura, nous a fait rapport ce matin sur ses démarches en vue de dégager une solution politique à la crise. Nous devons soutenir ses efforts en la matière, au regard de la détresse des populations syriennes et des réfugiés, tout d'abord, mais également au vu de l'impact grandissant du conflit sur la stabilité de la région tout entière. En parallèle, nous devons continuer d'insister sur la mise en œuvre scrupuleuse des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014) pour apporter une aide humanitaire et soulager les souffrances des populations. Nous devons également rester vigilants pour ce qui est du démantèlement complet du programme d'armes chimiques syrien. Le Conseil de sécurité ne saurait tolérer que des violations de la résolution 2118 (2013) soient passées sous silence.

Concernant le conflit israélo-palestinien, ensuite, le débat public de ce mois (voir S/PV.7281) et la séance d'urgence tenue hier (voir S/PV.7291) ont souligné qu'il était urgent de sortir de l'impasse. Les tensions accrues à Jérusalem-Est nous préoccupent au plus haut point. Nous espérons qu'Israël s'abstiendra de toute démarche supplémentaire réduisant encore davantage les chances de voir aboutir la solution à deux États. Nous appelons les deux parties à prendre les dispositions qui s'imposent pour progresser en vue de la paix.

D'autres questions dont nous avons traité mériteraient d'être soulevées ici – je pense à la situation en Ukraine, à la lutte contre l'épidémie d'Ebola, ou encore aux hostilités qui continuent de ravager le Soudan du Sud et la République centrafricaine. Elles vont continuer à nous mobiliser dans les semaines et mois à venir.

La responsabilité de guider nos travaux reviendra désormais à l'Australie. Je voudrais souhaiter plein succès à mon collègue Gary Quinlan et à son équipe. Ils peuvent compter sur notre soutien plein et entier.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie la représentante du Luxembourg, à laquelle nous unissent d'immenses éléments de convergence, de la lucidité et de la sérénité qu'elle apporte au Conseil.

M. Pressman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Présidente de son énergique direction du Conseil ce mois. Vous y avez excellé, Madame la Présidente, ainsi que votre équipe – Mario en particulier –, et les États-Unis vous remercient de nous avoir guidés avec tant de doigté en maintenant le cap contre vents et marées dans un mois d'octobre très chargé.

J'aimerais aujourd'hui faire part des vues de ma délégation sur certains des domaines dans lesquels le Conseil de sécurité a été particulièrement productif ce mois et également envisager certains domaines qui nécessiteront une attention continuelle de notre part en novembre et au-delà.

Mais auparavant, j'aimerais féliciter la promotion 2015-2016 du Conseil de sécurité de l'élection récente de ses membres. Nous nous réjouissons vraiment de travailler avec eux.

Pour commencer notre rétrospective de ce mois, nous devons examiner la réponse apportée par le Conseil à la crise du virus Ebola en Afrique de l'Ouest. Le Conseil a reconnu, aussi bien ce mois, au cours de la séance d'information durant laquelle nous avons entendu l'exposé(voir S/PV.7279) du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola, M. Banbury, que le mois dernier, dans le cadre de la séance d'urgence sur le sujet (voir S/PV.7268), que l'ampleur sans précédent de l'épidémie d'Ebola avait dépassé le stade de la grave crise de santé publique. Cette urgence extrêmement complexe constitue une réelle menace à la paix et à la sécurité internationales, qui exige que toutes les composantes du système des Nations Unies travaillent de concert pour faire reculer l'épidémie. Nous avons tellement de travail supplémentaire à faire sur ce plan.

Deuxièmement, le Conseil a poursuivi son suivi de la crise en Ukraine. Les États-Unis demeurent déterminés à trouver une solution pacifique à cette crise et à voir l'Ukraine retrouver sa pleine souveraineté et son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous nous félicitons de l'attachement que démontre le Gouvernement ukrainien pour les accords de Minsk. Le Gouvernement du Président Porochenko a pris des mesures pour s'acquitter des engagements pris à Minsk, ce qui n'a pas empêché les séparatistes de réagir à ces mesures positives en déclarant de façon unilatérale qu'ils tiendraient leurs propres « élections » locales en novembre. C'est anticonstitutionnel et absolument non conforme à la lettre et à l'esprit de Minsk.

S'agissant des sanctions, nous avons accueilli avec satisfaction le débat de la semaine dernière sur la façon d'optimiser l'imposition et l'application de ces mesures (voir S/PV.7285). Parce que les sanctions des Nations Unies ciblent les plus grands responsables, dans le cadre de diverses menaces telles que le terrorisme, la prolifération nucléaire, l'utilisation et le recrutement d'enfants dans les conflits armés et le trafic de minéraux qui alimentent les conflits, elles en réduisent au minimum les retombées humanitaires involontaires. Les États-Unis se félicitent des grandes améliorations apportées récemment dans les modalités d'imposition de ces sanctions ciblées du Conseil, notamment au niveau de l'équité et de la clarté des procédures d'inscription sur les listes de sanctions. Le Conseil doit également reconnaître le rôle essentiel que jouent les procédures nationales pour garantir une procédure régulière aux personnes inscrites sur la liste.

Nous avons débattu plus d'une fois dans cette salle du conflit israélo-palestinien. Les États-Unis ont toujours pleinement à cœur d'obtenir un accord négocié sur le statut définitif qui permette à deux États de vivre côte à côte en paix et en sécurité. C'est la seule solution viable d'avenir. Si les parties décident de s'engager dans cette voie, nous sommes prêts à les appuyer à chaque étape du processus.

Notre séance sur les femmes et la paix et la sécurité (voir S/PV.7289) a souligné toute l'importance de ce sujet. Nous avons particulièrement apprécié d'entendre les paroles éloquentes de Suaad Allami au sujet du travail qu'elle effectue pour l'éducation et les droits des femmes dans un contexte de conflit. Au sujet des conflits, nous avons entendu ce matin un exposé du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et de Staffan de Mistura sur la crise humanitaire et politique qui continue de sévir en Syrie. Ce sont des questions sur lesquelles le Conseil doit maintenir énergiquement l'accent.

Cela m'amène à différentes questions sur lesquelles nous allons devoir continuer de nous concentrer, en particulier en Afrique. Comme je l'ai dit, la maladie à virus Ebola doit être au premier plan de nos préoccupations. Mme Power, notre Ambassadrice, était dans la région cette semaine, comme vous le savez, Madame la Présidente, pour témoigner du soutien des États-Unis aux trois pays les plus touchés par la crise de l'Ebola et à leurs efforts de lutte contre cette maladie meurtrière, ainsi que pour obtenir un soutien accru en faveur d'une action internationale. La séance prévue sous peu sur la Mission des Nations Unies au Libéria sera une occasion précieuse de faire le bilan de notre action jusqu'à présent.

Le Conseil a adopté une résolution énergique sur la Somalie, la semaine dernière, comprenant des mesures d'interception à l'égard des présumés violateurs de l'interdiction imposée à l'exportation de charbon (résolution 2182 (2014)). En dépit de progrès notables, la Somalie risque de reperdre du terrain sur les acquis récents en raison des problèmes humanitaires et de famine qui persistent. Plus de 3 millions de personnes subissent actuellement les répercussions de la sécheresse et de l'insécurité et, comme on l'a souligné, les voies d'approvisionnement limitent de manière importante l'accès humanitaire.

En République centrafricaine, nous devons être vigilants face aux attaques perpétrées contre les Casques bleus travaillant pour la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et nous employer à mettre fin à la violence. Au Mali, nous avons perdu déjà trop de soldats de la paix dans de violentes attaques perpétrées par des groupes armés et nous devons veiller à ce que nos Casques bleus soient dotés du matériel et des capacités dont ils ont besoin pour s'acquitter de leur mandat.

Hors d'Afrique, la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) continue d'être ressentie dans tout le Moyen-Orient, et en particulier en Iraq et en Syrie. Les combattants étrangers et les ressortissants syriens recrutés et formés pour combattre dans les rangs de l'EIIL et d'autres groupes terroristes représentent une menace pour des pays situés même très loin du champ de bataille.

La séance prévue par l'Australie au niveau ministériel sur la lutte contre le terrorisme sera une occasion bien nécessaire de poursuivre notre débat sur les mesures pratiques visant à mettre en œuvre les grandes résolutions les plus récentes sur la lutte contre le terrorisme – la résolution 2170 (2014), sur la menace représentée par l'EIIL et les groupes associés, et la résolution 2178 (2014) sur les combattants terroristes étrangers. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec le Conseil sur ces questions et d'autres dans le cadre de la présidence de l'Australie. Nous adressons nos félicitations et nos meilleurs vœux à l'Ambassadeur Quinlan qui s'apprête à assumer ces responsabilités.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant des États-Unis, avec qui il a toujours été possible de converger – et aussi de diverger – en toute liberté, en toute sincérité, mais en toute affection et avec respect. Veuillez transmettre mes salutations à votre Ambassadrice, Mme Power.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : Je crois qu'il est bon de nous rappeler régulièrement que la responsabilité première du Conseil de sécurité est d'agir au nom des Membres de l'Organisation des Nations Unies, de tous les Membres, pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Dans l'exécution de cette tâche, le Conseil ne peut et ne saurait travailler en vase clos.

Comme le programme de travail de ce mois-ci l'a démontré, l'efficacité du Conseil dans l'accomplissement de ses responsabilités est tributaire d'un ensemble de partenariats avec d'autres organes et acteurs. Nous remercions la présidence argentine d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui et de nous donner l'occasion de faire le point des résultats du Conseil dans sa collaboration avec ses partenaires au cours du mois écoulé.

Comme l'ont souligné les efforts considérables du Secrétaire général ces 30 derniers jours pour exercer ses bons offices dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales, le partenariat le plus crucial pour le Conseil est peut-être celui avec le Secrétaire général. Ce dernier a noué de vastes contacts avec les parties à un conflit, notamment grâce aux visites qu'il a effectuées pendant le mois écoulé en Libye, en Israël et dans les territoires palestiniens, en Somalie et dans la Corne de l'Afrique, et a publié de nombreuses déclarations encourageant ces acteurs à choisir la voie de la paix et de la désescalade. Ces initiatives ont renforcé les efforts du Conseil. Les exposés présentés par le Secrétaire général, tel le débat public sur le Moyen-Orient organisé le 21 octobre (voir S/PV.7281), sont toujours utiles.

Le partenariat que le Conseil entretient avec les représentants spéciaux du Secrétaire général est lui aussi primordial. Le Conseil dépend lourdement des représentants spéciaux pour mettre en œuvre les mandats que nous définissons et pour l'informer régulièrement des progrès. Les rapports que nous ont présentés ce mois-ci les représentants et conseillers spéciaux sur la République démocratique du Congo, le Liban, la Somalie, le Soudan du Sud, la Syrie et le Yémen ont été déterminants pour orienter la réflexion du Conseil et, bien sûr, sa prise de décisions. Une plus grande interactivité au cours des consultations nous permet de tirer le maximum de ces réunions. Nous devons poursuivre ces échanges interactifs. De même, une interaction accrue avec le Département des affaires politiques s'avère de plus en plus utile au Conseil, et elle est bien comprise comme telle.

La confiance, qui est déterminante pour les partenariats que le Conseil entretient avec un vaste éventail d'entités des Nations Unies, a également été clairement mise en lumière en ce mois d'octobre. Les exposés du Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur la Somalie et la Syrie nous ont permis de mieux comprendre la gravité de ces crises et nous ont guidés dans nos décisions. Les exposés percutants faits par la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Mme Mlambo-Ngcuka (voir S/PV.7289), et par la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en

période de conflit, M[me] Bangura (voir S/PV.7282), ont également contribué à nos travaux.

Le partenariat de maintien de la paix entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat joue également un rôle fondamental dans les travaux du Conseil. À l'heure où les activités de maintien de la paix des Nations Unies sont confrontées à des difficultés sans précédent, le Conseil se doit d'être particulièrement attentif et capable de réagir aux défis que rencontre chaque opération de maintien de la paix. La séance d'information annuelle avec les chefs des composantes militaires, tenue durant le présent mois (voir S/PV.7275), a illustré de manière très efficace ce partenariat de maintien de la paix. Le Conseil peut grandement bénéficier d'exposés réguliers de la part des commandants des forces. Nous espérons avoir une réunion d'information similaire avec les chefs des composantes de police des opérations de maintien de la paix en novembre.

Le partenariat entre le Conseil et la Commission de consolidation de la paix et ses formations pays est un autre partenariat important. Le rôle de la Commission de consolidation de la paix à l'appui des pays qui sortent d'un conflit, pour empêcher une rechute, est déterminant pour les fonctions de prévention des conflits assumées par le Conseil. Nous nous félicitons de constater que les séances d'information avec les présidents des formations pays de la Commission de consolidation de la paix sont en train de devenir une pratique standard du Conseil.

Une coopération efficace entre le Conseil et les organisations régionales est impérative. Le communiqué commun publié par les membres du Conseil de sécurité et ceux du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (S/2014/400, annexe), adopté en juin 2014, a souligné l'importance fondamentale d'un partenariat organique étroit entre ces deux institutions, comme en témoignent également nos travaux pendant le mois d'octobre. Dans le cadre des discussions sur la Somalie, les membres du Conseil ont salué les réalisations de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Les progrès récents en matière de sécurité ont prouvé que le Conseil a eu raison de relever le plafond des effectifs de l'AMISOM, il y a un an. Au niveau sous-régional, le rôle de médiation de l'Autorité intergouvernementale pour le développement au Soudan du Sud et les efforts de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs pour ramener la stabilité en République démocratique du Congo sont déterminants. Nonobstant ces réalisations toutefois, nous devons faire plus pour garantir un niveau optimal de coopération avec l'Union africaine.

L'importance du partenariat entre le Conseil et les grandes institutions judiciaires internationales a également été soulignée, avec l'exposé très utile hier du Président de la Cour internationale de Justice sur sa mission de règlement des différends (voir S/PV.7290 (Closed)). Cela devrait nous inciter à réfléchir à la manière dont le Conseil pourrait établir des ponts avec le travail de règlement des différends accompli par la Cour. Les discussions dans le cadre du débat sur les méthodes de travail ce mois-ci (voir S/PV.7285), un point de l'ordre du jour important sous l'impulsion de l'Argentine, ont montré une fois de plus à quel point il est nécessaire de renforcer la relation qui existe entre le Conseil et la Cour pénale internationale. Le Conseil doit déployer davantage d'efforts en ce sens.

La société civile est un autre partenaire essentiel pour le Conseil. Les organisations humanitaires attendent du Conseil qu'il appuie leur travail et exige, en leur nom, protection et accès. Les organisations des droits de l'homme fournissent quant à elle des informations cruciales qui méritent toute notre attention. Les rapports d'organisations telles que Human Rights Watch et Amnesty International sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire en République centrafricaine, en Iraq, au Soudan du Sud et en Syrie ne sont pas seulement extrêmement précieux, ils sont déterminants, soit pour porter certaines informations à l'attention du Conseil, soit pour nous permettre d'affiner notre compréhension de ce qui se passe sur le terrain. Le travail d'analyse effectué par des groupes tels que le International Crisis Group est également fort utile. L'initiative de l'Argentine d'inviter M[me] Suaad Allami, fondatrice et directrice du Centre des Femmes pour le progrès de Sadr City, à présenter au Conseil un exposé sur les femmes, la paix et la sécurité (voir S/PV.7289) a été un excellent exemple de la manière dont les voix de la société civile peuvent se faire entendre au Conseil. Il faut qu'il en soit plus souvent ainsi.

En guise de conclusion, je voudrais évoquer un autre partenariat important, et même capital : le partenariat entre la présidence et les autres membres du Conseil. Je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, pour le sérieux et l'empathie avec lesquels vous, Mario et toute votre équipe, avez si bien géré ce partenariat pendant le mois d'octobre. Nous avons l'intention de suivre votre exemple en novembre. Je

remercie les membres qui ont exprimé aujourd'hui tous les espoirs qu'ils placent dans notre présidence. Il reste toutefois 31 heures et 40 minutes et je tiens à réaffirmer le plein appui de ma délégation à la présidence argentine.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de l'Australie de sa contribution inestimable pour faire en sorte que les débats du Conseil soient sérieux et approfondis, même sur les questions les plus épineuses et controversées.

M. Baublys (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que toute la délégation argentine, en particulier Mario, du brio avec lequel vous avez dirigé le Conseil pendant le mois d'octobre. Nous saluons en particulier votre volonté d'avoir des consultations interactives, votre enthousiasme à lire les déclarations à la presse et votre rapidité à envoyer des « tweets » avant et après les réunions du Conseil.

Nous remercions l'Argentine d'avoir organisé deux importants débats publics, sur les méthodes de travail du Conseil (voir S/PV.7285) et sur les femmes, la paix et la sécurité (voir S/PV.7289), ainsi que la séance d'information avec les commandants des forces des opérations de maintien de la paix (voir S/PV.7275). Le Conseil va devoir donner suite à nombre des idées qui ont été avancées pendant ces séances.

Ce mois-ci, le Conseil a traité dans l'urgence de l'évolution de la grave crise qui sévit au Yémen, de l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest, des violations persistantes du cessez-le-feu par les groupes armés illégaux dans l'est de l'Ukraine et de la situation au Moyen-Orient, y compris la question des colonies de peuplement à Jérusalem-Est. En fait, le Conseil a examiné en public une grande partie de ces situations de crise. La séance d'aujourd'hui est par exemple la quinzième séance publique ce mois-ci.

Je vais donc axer mes remarques sur quelques aspects relatifs aux méthodes de travail et sur les questions importantes dont le Conseil devra traiter en novembre.

Le Conseil de sécurité, en 2014, est en train de battre tous les records en ce qui concerne le nombre de séances publiques organisées. Les dernières séances récapitulatives, autrefois exclusivement tenues à huis clos, ont récemment pris la forme de séance publique d'information. C'est une bonne chose. Nous nous félicitons également de la pratique tendant à ce que les présidents de comité des sanctions présentent de plus en plus leurs exposés en séance publique. Ce n'est pas encore la règle absolue, mais ce n'est déjà plus une exception. Nous attendons avec intérêt l'exposé que vous ferez, Madame, dans le cadre d'une séance publique d'information, en votre qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan. Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014) et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine, la Lituanie est pour sa part disposée à faire un exposé au Conseil et à tous les Membres de l'ONU sur tous les développements importants intervenus dans les travaux de ces comités, nous l'espérons en novembre.

Le Conseil doit améliorer la qualité des échanges entre le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et les pays fournisseurs de contingents, en particulier parce que l'ONU se prépare de plus en plus à planifier ses activités de maintien de la paix en fonction des capacités. Les discussions doivent faire l'objet d'un suivi sérieux. En octobre, le Conseil a eu un dialogue franc et opportun avec le DOMP au sujet de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. Nous comptons bien rechercher activement des idées avec le DOMP en ce qui concerne l'opération de maintien de la paix que les Nations Unies mènent au Mali, étant donné qu'il y a eu de nombreuses pertes parmi les soldats de la paix des Nations Unies depuis septembre dans le nord du pays.

De même, nous pensons qu'il faut prêter une grande attention à la capacité de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine de faire face aux problèmes posés par la situation précaire dans ce pays. Nous devons appliquer de manière plus systématique la note du Président, parue sous la cote S/2013/630, relative aux consultations avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et continuer de faire fond sur cela. Nous devons encourager plus d'échanges quand le Conseil a la possibilité d'entendre les vues des commandants de force. Nous attendons avec intérêt un débat, proposé par le représentant de l'Australie, avec les chefs de la police des Nations Unies, en novembre.

Nous félicitons les cinq nouveaux membres du Conseil, élus il y a deux semaines. À mesure que l'ardeur et l'euphorie des élections se calment, des préparatifs importants commencent immédiatement, en particulier en ce qui concerne la présidence des organes

subsidiaires du Conseil. La Lituanie a été chargée de donner un coup d'accélérateur à la mise en place de deux comités des sanctions, concernant le Yémen et la République centrafricaine, durant les quatre premiers mois de son mandat au Conseil. Elle est prête à partager son expérience avec les présidents entrants. Au-delà de cela, nous espérons que la nomination des présidents des organes subsidiaires se fera rapidement, conformément à la note du Président par sous la cote S/2014/393, approuvée par le Conseil il y a quatre mois.

En novembre, le Conseil entendra un nouvel exposé présenté par la Procureure de la Cour pénale internationale (CPI), Mme Fatou Bensouda, sur les relations entre la Libye et la CPI. Cela ne doit pas être un exercice de routine.

Trente-sept États Membres au moins ont pris la parole, certains au nom d'un groupe d'États, lors du débat public sur les méthodes de travail du Conseil (S/PV.7285) au sujet de la nécessité de s'attaquer avec efficacité aux relations entre le Conseil et la Cour. Il est difficile de passer outre le fait qu'une majorité écrasante d'États préconisent un dispositif de suivi. Neuf années se sont écoulées depuis que le Conseil a renvoyé pour la première fois une affaire devant la Cour. Aucun mandat d'arrêt n'a été exécuté. Notre objectif est-il de traduire nos déclarations relatives à la justice et à la responsabilisation en des efforts concrets visant à mettre fin à l'impunité? Un mécanisme de suivi pourrait comprendre de nombreux éléments, notamment une obligation faite à tous les États de coopérer avec la CPI; des critères de désignation pour les mécanismes de sanctions; la simplification de la prise de décisions par les comités des sanctions quand elles se chevauchent avec des processus de la Cour; des mesures d'incitation pour prévenir l'échec de la coopération; un forum de suivi; des dispositions financières; la coopération avec les organisations régionales et des réponses aux demandes et ordonnances de la Cour.

Dans le cadre de la séance publique (voir S/PV.7287) consacrée à l'Ukraine, le 24 octobre, de nombreux membres du Conseil ont appelé toutes les parties aux accords de Minsk à les mettre pleinement en œuvre immédiatement et à œuvrer pour un règlement pacifique du conflit. Le Secrétaire général a déploré le fait que des groupes rebelles armés prévoyaient d'organiser des élections dans l'est de l'Ukraine le 2 novembre, ce qui est contraire à la Constitution et à la législation nationale. Nous demandons aux membres du Conseil de condamner l'organisation de ces prétendues élections le 2 novembre dans des zones de l'Ukraine contrôlées par des groupes armés illégaux et d'exhorter les parties au protocole de Minsk et au mémorandum concernant sa mise en œuvre de clairement se démarquer de tels actes de provocation, comme la délégation russe l'a répété il y a quelques instants. Ces élections nuiront énormément aux accords de Minsk.

Pour terminer, nous remercions une nouvelle fois la présidence argentine du Conseil et félicitons la présidence australienne entrante, que nous assurons de notre plein appui.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de la Lituanie pour le dynamisme et la cohérence de sa délégation concernant ses positions au Conseil.

M. Oh Joon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que la délégation argentine, pour votre présidence efficace du Conseil en octobre. Les travaux du Conseil ont été menés de manière remarquable grâce à votre direction avisée, chaleureuse et passionnée et au travail diligent de votre équipe. Nous saisissons également cette occasion pour féliciter les cinq nouveaux membres du Conseil de sécurité élus récemment : l'Angola, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, l'Espagne et le Venezuela.

Les travaux du Conseil étaient axés ce mois, entre autres, sur les situations en Afrique et au Moyen-Orient. S'agissant de l'Afrique, nous avons eu des occasions importantes d'examiner la situation en Somalie et en Érythrée, ainsi que les activités menées par le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, sur lesquelles j'ai présenté un compte-rendu au Conseil en tant que Président de ce comité des sanctions. Nous considérons que de tels débats sont un rappel utile du fait que l'engagement soutenu de la communauté internationale demeure essentiel aux efforts faits par ces pays dans la voie vers la stabilité. L'attachement du Conseil à la paix et à la stabilité en Somalie a été en particulier démontré par l'adoption de la résolution 2182 (2014), y compris l'autorisation de l'interception maritime.

Le Conseil est également resté vigilant concernant la situation au Moyen-Orient. Le dernier débat public sur le Moyen-Orient (voir S/PV.7281) nous a permis d'examiner cette question de manière globale, en particulier après que le Secrétaire général s'est rendu

dans la région, ce qui a reflété les efforts inlassables qu'il déploie pour instaurer la paix au Moyen-Orient. La séance d'information d'hier (voir S/PV.7291) était également très opportune, compte tenu de la série de mesures prises par le Gouvernement israélien à Jérusalem-Est.

S'agissant de la situation en Syrie, compte tenu de sa gravité, la séance d'information de ce matin (voir S/PV.7293), la première à laquelle participait l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, nous a offert une nouvelle perspective sur la situation dans le pays et la région avoisinante. Depuis plus de trois ans, la situation en Syrie se détériore et, aujourd'hui, elle a des retombées sur tous les pays voisins, y compris l'Iraq, la Jordanie, le Liban et la Turquie. Les consultations du Conseil sur la résolution 1559 (2004) et la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, ainsi que l'exposé présenté ce matin par l'Envoyé spécial, ont tous montré qu'une solution politique au conflit syrien est le seul moyen viable d'avancer dans la région.

Concernant les questions thématiques, le débat public sur les femmes et la paix et la sécurité (voir S/PV.7289) était à la fois opportun et pertinent à l'approche de l'examen de haut niveau qui aura lieu en 2015 pour évaluer les progrès faits dans l'application de la résolution 1325 (2000). Nous considérons que cette séance a imprimé un élan permettant d'obtenir une attention et des engagements internationaux en vue de protéger les femmes et filles déplacées faisant face à des situations très difficiles dans le monde.

Une autre débat public organisé ce mois, consacré aux méthodes de travail du Conseil de sécurité (voir S/PV.7285), a également été une occasion importante d'envisager des moyens de renforcer le respect de la légalité dans le cadre des régimes de sanctions, ainsi que des moyens d'assurer le suivi des affaires renvoyées par le Conseil devant la Cour pénale internationale. Dans le même temps, les progrès accomplis et les insuffisances concernant les méthodes de travail dans leur ensemble ont également été examinés. Dans ce contexte, il est nécessaire de se demander de quelle manière le suivi de certaine des questions souvent soulevées à cette séance peut être assuré dans le cadre du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure.

Nous avons également entendu ce mois une évaluation de l'épidémie d'Ebola présentée par le Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola et des effets qu'elle continue d'avoir au niveau politique et sur le plan de la sécurité en Afrique de l'Ouest (voir S/PV.7279). Dans le prolongement de la résolution 2177 (2014), cette séance a démontré, en particulier par la publication d'une déclaration à la presse (SC/11602), que le Conseil accorde de l'attention à la crise d'Ebola.

Pour terminer, nous tenons à féliciter l'Ambassadeur Gary Quinlan et l'équipe australienne qui se préparent à assumer la présidence du Conseil en novembre, même s'il leur reste encore 31 heures. Nous les assurons de la pleine coopération de la République de Corée.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de la République de Corée pour l'esprit constructif, infatigable et généreux dont sa délégation et lui font preuve.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, ainsi que votre équipe, Madame la Présidente, de votre leadership et de tous vos efforts durant votre présidence pendant le mois écoulé. Je pourrais verser dans le lyrisme, à l'instar de mon collègue coréen, mais ce serait contraire au flegme britannique. Je tiens également à vous remercier d'avoir convoqué la séance récapitulative de ce jour. Nous nous félicitons que cette séance se tienne encore une fois en public, et j'espère que les prochaines présidences recourront de nouveau à ce format ouvert et transparent.

Le Conseil a examiné une gamme extraordinairement large de questions en octobre, parmi lesquelles plusieurs conflits en cours en Afrique – au Mali (voir S/PV.7274), en Somalie (voir S/PV.7278), au Soudan du Sud (voir S/PV.7282), dans l'Abyei (voir S/PV.7276) et en République démocratique du Congo (voir S/PV.7288). Le Conseil a également consacré du temps à plusieurs situations au Moyen-Orient, notamment au Yémen, en Syrie (voir S/PV.7293) et à Jérusalem, cette dernière ayant entraîné la convocation d'une séance d'urgence hier (voir S/PV.7291) face à l'aggravation des tensions et des risques qu'elle recèle. Nous avons débattu de la crise d'Ebola (voir S/PV.7279), désormais reconnue comme une menace à la paix et la sécurité internationales. Nous avons débattu de l'Ukraine (voir S/PV.7287), où les séparatistes ont prévu d'organiser de prétendues élections locales ce week-end, en violation claire de la Constitution ukrainienne et des accords de Minsk. Tous les États Membres doivent s'engager à ne reconnaître aucune validité à ces élections. Nous avons également tenu des séances avec le Président de la Cour

internationale de Justice (voir S/PV.7290 (Closed)) et les commandants des forces de maintien de la paix (voir S/PV.7275).

Tout au long du mois, Madame la Présidente, vous avez consciencieusement suivi les principes d'ouverture et de transparence, en appuyant notamment le fait que l'exposé sur les sanctions relatives à la Côte d'Ivoire (voir S/PV.7292) se fasse désormais en salle du Conseil, et en permettant même à la télévision malienne de diffuser en direct la déclaration que le Ministre malien des affaires étrangères a faite au Conseil en début de mois (voir S/PV.7274). Vous avez en outre convoqué trois débats publics très différents, qui ont donné un aperçu représentatif de la nature et de la diversité des questions dont le Conseil est saisi. Le débat public sur le Moyen-Orient (voir S/PV.7281) a été un exemple de l'angle plus traditionnel et plus géographique sous lequel le Conseil aborde la question du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le débat public sur les femmes, la paix et la sécurité (voir S/PV.7289) a montré comment le Conseil a intégré une approche thématique transversale dans ses travaux. Le programme relatif aux femmes et la paix et la sécurité fait désormais partie intégrante des activités du Conseil ainsi que de sa compréhension de la nature des conflits aujourd'hui et de la manière de les régler. Le débat public sur les méthodes de travail (voir S/PV.7285), organisé pour la cinquième année consécutive, a montré que, depuis peu, le Conseil était prêt à inviter les États Membres à réfléchir avec lui sur son devenir. Cette évolution en faveur de l'ouverture, de la transparence et de la réflexion doit être saluée. Elle atteste de la volonté du Conseil d'adapter la manière dont il aborde les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales et de rester ouvert aux avis d'une gamme élargie d'acteurs concernant toutes les facettes de ses travaux.

Bien que cette évolution soit visible dans la manière dont le Conseil a traité les questions dont il était saisi en octobre, on observe toutefois des domaines dans lesquels il n'a pas réussi à progresser. Le Conseil a débattu de la situation en République démocratique du Congo à d'innombrables reprises depuis 1960, date à laquelle la toute première mission de l'ONU, l'Opération des Nations Unies au Congo, a été créée. Nous examinons les questions relatives à Israël et à la Palestine depuis les années 50. Même la question relativement récente du Sahara occidental est au programme du Conseil depuis bientôt 25 ans.

Or si nous ne réussissons pas à régler ces questions anciennes, nous n'aurons pas le temps de nous attaquer aux nouvelles crises et difficultés auxquelles le monde est confronté. C'est pourquoi il est indispensable de redoubler l'attention consacrée à la prévention des conflits et de veiller à ce qu'elle reste au cœur des efforts de maintien de la paix et de la sécurité internationales du Conseil. En parvenant à prendre rapidement des mesures pour empêcher que les situations ne se détériorent, nous pourrons peut-être éviter que lesdites situations ne deviennent des questions inamovibles de l'ordre du jour du Conseil. Mais pour libérer l'espace et le temps nécessaires à une approche véritablement préventive, nous devons trouver le moyen d'éviter de tenir des discussions répétitives sur les questions anciennes. Nous devons faire en sorte que certains thèmes disparaissent du programme du Conseil plus rapidement que les nouvelles questions n'y apparaissent. Certaines questions inscrites à l'ordre du jour officiel du Conseil n'ont pas été débattues depuis 60 ans, et nous devrions cesser de prétendre que nous essayons de les régler.

Cela a un lien direct avec nos méthodes de travail. Nous avons besoin que les acteurs de l'alerte rapide de tout le système des Nations Unies nous présentent des exposés en temps opportun. Nous devons renforcer l'interactivité des consultations. Et malgré les efforts récents – notamment les vôtres pendant le mois d'octobre, Madame la Présidente –, ces consultations s'apparentent trop souvent à un échange convenu de positions. Nous devons également veiller à être aussi efficaces que possible dans la conduite de nos travaux. Si nous ne parvenons pas améliorer ces aspects élémentaires de nos méthodes de travail, il sera tout simplement impossible de faire fonctionner un Conseil de sécurité élargi.

Enfin, il est peut-être trop tôt pour féliciter l'Ambassadeur Quinlan de l'accession de l'Australie à la présidence du Conseil, mais je peux néanmoins l'assurer que l'Australie aura le plein appui du Royaume-Uni pendant sa présidence le mois prochain.

M. Bertoux (France) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Madame l'Ambassadrice, ainsi que toute votre équipe, pour tout le travail accompli en octobre. Dans une actualité très chargée, vous avez conduit nos débats avec beaucoup de professionnalisme et beaucoup de dynamisme et nous vous en remercions très vivement.

C'est toujours un défi, en tant que dernier intervenant, d'essayer de faire la synthèse d'une séance

de synthèse mensuelle, et je ne vais pas m'y risquer, car il y aurait beaucoup à dire, notamment sur le Proche-Orient, qui a fait l'objet de deux importantes séances publiques. Je ne reviendrai pas sur les discours que ma délégation a prononcés à cette occasion, et qui ont couvert les différentes crises de la région : le processus de paix, la lutte contre Daech en Iraq et en Syrie, le Liban ou la Libye. Je me limiterai à cinq sujets : la crise d'Ebola, le Mali, l'Ukraine, la République démocratique du Congo et les méthodes de travail du Conseil.

Le Conseil de sécurité, dans sa déclaration à la presse du 15 octobre (SC/11602), a rappelé que l'épidémie d'Ebola constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales. Il a également rappelé combien il est urgent que l'ensemble des acteurs internationaux mobilisent leurs ressources sur le terrain pour endiguer l'épidémie. La France, pour sa part, prévoit de construire trois centres de lutte contre l'Ebola en Guinée, dont le premier ouvrira ses portes en novembre dans l'est du pays, au cœur du foyer de l'épidémie. Ces centres auront une capacité de 200 lits. La France prévoit en outre de créer un hôpital pour les professionnels de santé qui luttent contre l'Ebola en Guinée. Cent-vingt agents du Ministère français de la défense seront déployés en Guinée pour former les personnels soignants engagés contre l'Ebola, dans des centres dédiés. Nous participons en outre au mécanisme européen d'évacuation des personnels humanitaires internationaux contaminés. C'est un élément clef pour encourager les soignants à se rendre dans les pays touchés.

Sur le Mali, le Conseil de sécurité a adressé des messages clairs à l'occasion de ses consultations du 8 octobre et de sa déclaration à la presse du 17 octobre (SC/11604) : sur le plan politique, les négociations de paix qui ont repris à Alger à la fin du mois, sous les auspices de la médiation internationale, sont une occasion historique pour la paix au Mali. Nous saluons le rôle de facilitateur joué par l'Algérie et le rôle clef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), qui aura la responsabilité de soutenir la mise en œuvre du futur accord. Les parties maliennes, Gouvernement et groupes armés, doivent s'engager de bonne foi et dans un esprit de compromis dans ces négociations. L'objectif est un accord de paix sans exclusive et global, prenant en compte toutes les dimensions de la crise au Mali. Sur le terrain, les parties doivent pleinement respecter le cessez-le-feu et s'engager pour prévenir les attaques contre la MINUSMA.

Sur le plan de la sécurité, la multiplication de ces attaques meurtrières contre la Mission des Nations Unies impose de repenser comment assurer à la fois la sécurité et l'efficacité de la Force sur le terrain. Nous saluons la proposition du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix d'entamer une réflexion au Conseil de sécurité sur ce sujet. Nous devons collectivement trouver les moyens de permettre à la MINUSMA de pleinement remplir son mandat robuste de stabilisation du Nord-Mali. L'opération Barkhane a mené des actions antiterroristes au cours des dernières semaines, notamment dans le nord du Niger, qui ont permis d'arrêter les responsables de l'attaque qui a coûté la vie à un Casque bleu sénégalais de la MINUSMA et qui ont permis de déstabiliser les terroristes dans leur sanctuaire, par la neutralisation d'un grand nombre d'entre eux. Un soldat français a malheureusement été tué lors de ces opérations. Le centre de gravité des moyens de l'opération Barkhane déployés au Mali va être ponctuellement recentré plus au nord, en particulier dans la région de Tessalit et de Kidal.

Réunis sur l'Ukraine (voir S/PV.7287), tous les membres du Conseil ont fait des accords de Minsk la pierre angulaire de la sortie de crise, et ont appelé toutes les parties à sa mise en œuvre complète. Ce message, adressé unanimement par le Conseil, nous espérons que la Russie en particulier l'aura entendu.

Nous saluons le bon déroulement des opérations de vote du 26 octobre, en dépit des conditions difficiles dans lesquelles elles se sont tenues. Nous soulignons également l'importance de la relance du dialogue national et de la mise en œuvre des réformes attendues par la population ukrainienne, que ces scrutins doivent permettre.

Enfin, nous rappelons, comme de nombreux membres du Conseil l'ont déjà fait, notre attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nous déplorons à ce titre l'organisation prévue par les groupes armés rebelles dans l'est de l'Ukraine de leurs propres élections le 2 novembre, en violation de la Constitution nationale. Ces scrutins illégaux porteraient gravement atteinte aux accords de Minsk et nous appelons la Russie à user de tout son poids pour dissuader les séparatistes de procéder à leur tenue.

Lors des consultations sur la République démocratique du Congo, nous nous sommes collectivement inquiétés de faibles progrès sur l'ensemble des sujets au cœur des préoccupations

du Conseil. Sur le plan de la sécurité, l'impasse du processus de désarmement volontaire des Forces démocratiques de libération du Rwanda est désormais une évidence. Le Conseil a eu l'occasion de s'exprimer fermement à ce sujet dans une déclaration à la presse du 3 octobre. Nous comptons sur l'engagement des pays de la région pour trouver une solution définitive à ce problème qui hante les relations entre la République démocratique du Congo et ses voisins depuis plus de 20 ans. La date du 2 janvier ne doit pas être repoussée et une action militaire conjointe des Forces armées de la République démocratique du Congo et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) doit dès maintenant être planifiée. Le Conseil a rappelé que la neutralisation de ce groupe constitue une priorité absolue de la communauté internationale. S'agissant des autres groupes, le Conseil s'est félicité des progrès acquis mais qui restent souvent trop lents et trop fragiles.

Ces consultations ont aussi été l'occasion de rappeler que la neutralisation de ces groupes est nécessaire mais pas suffisante pour le retour d'une stabilité durable en République démocratique du Congo et dans la région. Le respect des engagements de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba reste plus que jamais essentiel et le Conseil compte sur l'ensemble des États signataires pour s'acquitter pleinement et de bonne foi des obligations souscrites sur le plan régional et sur le Gouvernement congolais pour redoubler d'efforts dans la mise en œuvre des réformes indispensables. La MONUSCO et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kobler, de même que l'Envoyé spécial pour les Grands Lacs, M. Djinnit, ont tout le soutien du Conseil pour accompagner la République démocratique du Congo ainsi que les États de la région dans cette voie.

Nous avons regretté la décision récente des autorités congolaises d'expulser le chef du Bureau conjoint des droits de l'homme des Nations Unies en République démocratique du Congo. Nous rappelons toute l'importance que le Conseil attache à la promotion et à la protection des droits de l'Homme et à la lutte contre l'impunité, et notre soutien absolu à la MONUSCO et au travail du personnel des Nations Unies dans ce sens.

Enfin, le débat public annuel sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité organisé le 23 octobre (voir S/PV. 7285) a été l'occasion d'examiner des thèmes ambitieux. Les résultats de la présidence argentine du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure ont été unanimement salués. Madame la Présidente, ils ont été effectivement substantiels sous votre conduite, avec notamment une première note du Président clarifiant le rôle des rédacteurs de résolution.

Autre thème central du débat, la prévention, avec un large soutien manifesté aux réunions selon la formule Arria, et aux interventions devant le Conseil du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et du Conseiller spécial du Secrétaire Général pour la prévention du génocide. Ces propos consensuels vont dans le bon sens et nous espérons que, dans la pratique, les États membres du Conseil ne bloqueront pas des actions rapides, en amont, pour prévenir l'exacerbation des crises.

L'exigence de suivi des relations entre la Cour pénale internationale et le Conseil de sécurité a reçu un large soutien. Ces relations soft une réalité quotidienne du Conseil et un meilleur suivi serait, naturellement, facteur de prévention des violences. Le débat a aussi permis de saluer l'action de Mme Prost, Médiatrice du Comité de sanctions contre Al-Qaida.

Enfin, de nombreuses délégations – une quarantaine – soit directement soit au travers du discours de groupes ont exprimé leur appui et leur souhait de voir aboutir en 2015 l'initiative française sur la limitation de l'usage du veto. Je les en remercie chaleureusement. Naturellement, ni cette initiative française, ni les mesures très utiles que nous prenons sur la transparence des méthodes de travail ne sauraient nous conduire à faire l'économie de la réforme globale du Conseil de sécurité.

Je conclus en remerciant une nouvelle fois mes chers collègues Marita et Mario pour leur présidence et en présentant tous nos vœux de succès à l'Australie qui reprendra le flambeau demain soir, en l'assurant de notre plein soutien.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Le représentant de la Fédération de Russie demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Madame la Présidente, je ne peux pas me refuser le plaisir de prendre de nouveau la parole sous votre présidence.

Le représentant de la France vient de dire que tous les membres du Conseil de sécurité ont appelé à la mise en œuvre intégrale l'accord de Minsk en ce qui concerne la situation en Ukraine. Nous aurions aimé

qu'il en soit ainsi, mais malheureusement ce n'est pas le cas. En effet, lorsque l'accord de Minsk a été conclu, la délégation russe a immédiatement proposé que l'on adopte une déclaration à la presse appuyant cet accord, mais nous nous sommes heurtés à des tentatives de certaines délégations visant à réécrire l'accord de Minsk. Ces délégations voulaient apporter des modifications à cette simple et brève déclaration à la presse qui auraient équivalu à réécrire cet accord. En conséquence, le Conseil ne s'est pas prononcé en faveur de l'accord de Minsk.

Malheureusement, nous avons entendu dans certaines déclarations faites aujourd'hui ces mêmes tentatives de réécrire l'accord conclu entre les autorités de Kiev et les représentants de la région du sud-est de l'Ukraine. Ces déclarations déforment la signification de l'accord de Minsk et présentent de manière erronée les intentions des populations du sud-est de l'Ukraine, qui veulent tenir des élections le 2 novembre. Nous avons entendu Kiev et certaines capitales occidentales faire des déclarations similaires. Voilà pourquoi nous tenons à apporter des précisions importantes.

Conformément à l'accord de Minsk conclu en septembre entre les représentants du Président de l'Ukraine et les représentants des milices de l'est du pays, avec la participation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de la Russie, il a été convenu de tenir des élections entre le 19 octobre et le 3 novembre. Les arguments selon lesquels la loi signée le 16 octobre par le Président Poroshenko qui accorde une autonomie spéciale fixe la date des élections au 7 décembre vont à l'encontre de l'accord de Minsk. La date du 7 décembre a été incluse arbitrairement et unilatéralement et n'a pas fait l'objet de discussions avec les milices. En outre, dans la pratique, cette loi ne peut pas être appliquée car elle ne définit pas les régions auxquelles elle s'applique. Cette question reste en suspens car son règlement exige une décision supplémentaire de la Verkhovna Rada. Par ailleurs, une telle décision ne peut pas être prise actuellement parce que Kiev a retiré sa signature du document qui fixe la ligne de désengagement entre les forces ukrainiennes et les milices. La déclaration du Ministre de l'intérieur de l'Ukraine s'opposant à la tenue de ces élections sur la base du fait que le Président Poroshenko a signé cette loi le 16 octobre n'est pas du tout constructive.

D'autres aspects de l'accord de Minsk sont constamment violés par Kiev. Les zones contrôlées par les rebelles continuent de faire l'objet de bombardements, en violation du cessez-le-feu. Les mesures d'amnistie n'ont pas été mises en œuvre comme promis et les garanties de sécurité qui devaient être offertes aux négociateurs qui représentent les milices ne l'ont pas été. Les dispositions de l'accord portant sur la décentralisation du pouvoir et la poursuite du dialogue national ne sont pas respectées. Les autorités ukrainiennes portent atteinte aux obligations relatives à l'amélioration de la situation humanitaire au Donbass et entravent l'acheminement de l'aide humanitaire en provenance de la Russie en créant des obstacles artificiels.

Dans ce contexte, la position des milices en ce qui concerne la tenue d'élections, en particulier celles du 2 juin est justifiée et est pleinement conforme au cadre fixé par l'accord de Minsk. Il faut créer des organes dirigeants dignes de ce nom dans le sud-est de l'Ukraine pour régler les diverses questions pratiques relatives à la vie quotidienne des populations et au maintien de l'ordre.

Les efforts visant à résoudre la situation qui règne dans le sud-est de l'Ukraine se poursuivent dans les conditions extrêmement difficiles. Le plus important maintenant est de tout mettre en œuvre pour consolider le cessez-le-feu qui demeure fragile, à commencer par le relèvement économique et humanitaire de la région et l'ouverture d'un dialogue politique viable. Les tentatives visant à imposer artificiellement des ultimatums artificiels et à réduire l'ensemble des dispositions de l'accord de Minsk à un seul aspect, comme la date des élections, et à se servir de l'évaluation des résultats comme d'un critère, risquent de compromettre le processus de règlement dans son ensemble dans l'intérêt des ambitions géopolitiques de certains.

L'on ne peut exclure que ceux qui lancent de tels ultimatums cherchent à saboter l'accord de Minsk, comme cela a été le cas de l'accord du 21 février et cherchent un prétexte pour régler le conflit dans le sud-est de l'Ukraine par la force. La Russie demande instamment que tout soit fait pour éviter une telle tournure des événements et pour faire en sorte que les élections du 2 novembre soient un pas en avant en vue de la poursuite de la normalisation de la situation et d'un règlement global de la crise interne en Ukraine.

Nous rappelons qu'avant le début du processus de Minsk, les chefs des milices populaires avaient fait connaître publiquement leur position de négociation et souligné notamment que la tenue sur ces territoires d'élections libres fondées sur le principe d'autonomie

nationale devrait ouvrir la voie à un travail conjoint visant à préserver un espace économique, culturel et politique uni en Ukraine. La Russie veillera à ce que les dirigeants vainqueurs des élections dans le sud-est adhèrent à cette ligne. Nous attendons des mesures concrètes dans le cadre de la mise en oeuvre volontaire de l'accord de Minsk de la part des autorités ukrainiennes, des partenaires occidentaux et de l'OSCE.

Il existe aujourd'hui une occasion de mettre à profit l'élection du 2 novembre, non pour exacerber inconsidérément et sans justification les affrontements, mais pour faire progresser de façon constructive le dialogue et la recherche d'un compromis en respectant un équilibre entre les intérêts juridiques bien compris de toutes les parties ukrainiennes, comme cela est stipulé dans le document signé dans le cadre du processus de Minsk.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Étant donné qu'il s'agit de la dernière séance du Conseil prévue pour le mois d'octobre 2014, je voudrais, au nom de la délégation de l'Argentine, remercier sincèrement les membres du Conseil, toutes mes collègues du « groupe des six » Ambassadrices, les Représentants permanents et leur équipe respective, et remercier aussi le secrétariat du Conseil de l'appui cordial qu'il nous a apporté, avec professionnalisme et beaucoup de patience.

Nous avons certes eu un mois de grande activité. Nous avons obtenu des consensus sur plusieurs questions importantes, tandis que d'autres restent en suspens. Le texte élaboré par le Secrétariat indique que nous n'aurions pas pu le faire seuls, et cela est vrai. La tâche du Conseil n'est pas la tâche d'une personne seule, ni même de cinq, de six ou de sept personnes; c'est le travail de tous, un travail ardu et une immense responsabilité. Nous apprécions à leur juste valeur l'appui et la contribution positive – aussi bien que les critiques constructives – de chaque délégation et des représentants du Secrétariat, ainsi que de tous les membres du personnel des services de conférence concernés.

Alors que s'achève notre présidence, je sais que je parle au nom de tous les membres du Conseil en souhaitant bonne chance à la délégation australienne pour le mois de novembre.

La séance est levée à 16 h 50.